

Questions orales

ministre a-t-il prises pour augmenter le nombre de lits dans les hôpitaux pour anciens combattants?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je réponds à cette question. Il n'y a pas très longtemps j'ai visité Toronto. J'ai causé avec une bonne centaine de malades à l'hôpital Sunnybrooke. Ils étaient très satisfaits des traitements qu'ils recevaient. Pour autant que je sache, il y a assez de lits à l'heure actuelle. S'il n'y en a pas assez, nous pourrions certainement étudier l'affaire.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le chef de l'opposition a la parole.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

[Français]

M. l'Orateur: Je m'excuse auprès de l'honorable chef de l'opposition. L'honorable député de Témiscamingue désire poser une question supplémentaire, après quoi je donnerai la parole à l'honorable chef de l'opposition.

M. Réal Caouette (Témiscamingue): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Hier soir, au réseau français de Radio-Canada, M. René Lévesque déclarait que le très honorable premier ministre démissionnerait le 15 novembre prochain. Depuis quand le premier ministre informe-t-il René Lévesque de ses intentions avant le Parlement?

M. l'Orateur: L'honorable député reconnaîtra, j'en suis certain, qu'il ne s'agit pas là d'un rappel au Règlement.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, les députés de l'opposition, tout comme M. René Lévesque, prennent leurs désirs pour des réalités. Plusieurs personnes pensent que la présence des francophones à Ottawa est trop forte, mais ce n'est pas mon avis monsieur le président. Quant à moi, j'ai l'intention de continuer d'exercer mes fonctions...

Des voix: Bravo!

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POSITION DU MINISTRE QUANT À LA LIGNE DE PÉTROLIERS DESSERVANT LES RAFFINERIES DE PUGET SOUND

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, avant de poser ma question, je puis peut-être assurer au premier ministre, par votre intermédiaire, qu'un grand nombre de députés trouveront qu'il s'agit d'une assurance réconfortante.

J'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme il a déclaré il y a quelques mois à l'égard de la livraison de pétrole aux raffineries de la région de Puget Sound qu'il avait seulement commencé à se battre, peut-il nous dire brièvement où en est cette bataille ou s'il a quitté l'arène?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, tout comme le premier ministre, j'ai l'intention de rester sur le front.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député invoque-t-il le Règlement?

[M. Scott.]

M. Bell: Je soulève la question de privilège.

M. l'Orateur: Le député soulève la question de privilège. Avant de lui accorder la parole, je rappellerais aux députés que c'est la fin de la période des questions. Toutefois, j'accorderai la parole au député pour sa question de privilège.

M. Bell: Monsieur l'Orateur, comme on peut le voir à la page 7085 du hansard d'hier dans la première colonne, j'ai fait une remarque dans le but de blâmer le gouvernement, mais j'ai peut-être mis en cause un fonctionnaire respecté qui s'est distingué durant la guerre. On m'a assuré que le sous-ministre adjoint des hôpitaux avait démissionné volontairement pour des raisons de santé et qu'il n'y avait là aucun motif politique. Je retirerai donc ma remarque sans réserve. Inutile de vous dire que je suis toujours opposé à la politique du gouvernement de fermer les hôpitaux des anciens combattants.

M. Marshall: J'invoque le Règlement...

M. l'Orateur: Le député invoque le Règlement.

M. Marshall: Monsieur l'Orateur, dans sa réponse, le ministre des Affaires des anciens combattants a dit que le moral était très bon et que le service était aussi bon qu'il devrait l'être...

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Écoutez bien.

M. Marshall: Je pense que la situation doit changer parce que de nombreuses instances sont faites aux députés et, en fait, au ministre; elles montrent le mécontentement à propos du transfert de la gestion des hôpitaux et à propos des services hospitaliers.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député reconnaîtra qu'il s'agit plutôt d'un élément de débat et non d'un rappel au Règlement. Je répète aux députés qu'il n'est pas réglementaire d'essayer de poser des questions supplémentaires au moyen de présumés rappels au Règlement après la période des questions. Je comprends bien que le député puisse avoir l'impression qu'il a une doléance à exprimer au sujet d'une réponse donnée à sa question, mais il ne peut soulever ce problème par voie d'un rappel au Règlement ou d'une question de privilège.

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, j'hésite à faire un rappel au Règlement, mais je pense qu'il s'agit d'une question d'envergure nationale. Je viens de recevoir il y a quelques instants des renseignements disant que la Texaco et l'Imperial Oil détournent des pétroliers du Moyen-Orient vers les États-Unis. Étant donné ces renseignements, je me demande si la Chambre m'accorde la permission de demander au premier ministre s'il est au courant de l'affaire.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je le répète, je suis certain qu'il pourrait arriver tous les jours que des députés reçoivent des renseignements au cours de la période des questions et demandent le consentement unanime de la Chambre pour prolonger la période des questions. Ce n'est pas réglementaire. Je suis certain que le député peut aller trouver le ministre, lui parler et obtenir le renseignement qu'il cherche.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement ou mieux, je donne avis d'un rappel au Règlement au sujet de l'adjonction des recom-